

Fiche individuelle de service – Charge enseignement doctorants contractuels

Année universitaire 2024 – 2025

Composante :	
Département :	
NOM du doctorant contractuel :	
Prénom du doctorant contractuel	

Le service doit être compris entre 12 et 64 HTD.

Proratisation du nombre d'heures si l'avenant d'enseignement n'est pas de 12 mois.

Cette fiche donnera lieu à l'élaboration de l'avenant, après réception, aucune modification ne pourra être prise en compte au cours de l'année universitaire.

Service annuel total	
Intitulé de l'enseignement :	TD
TOTAL HTD	

Date et Signature de l'intéressé	Date et Signature du Directeur de la composante